

ETRE PARRAIN ET MARRAINE : UNE PARENTE SPIRITUELLE

Le parrain et la marraine sont les personnes qui, avec les parents, accompagneront de façon privilégiée le baptisé dans sa croissance d'enfant de Dieu.

Le jour du baptême, marraine et parrain, vous dotez votre filleul d'une belle médaille. Désormais, vous vous garderez d'oublier son anniversaire et vous tâcherez d'être présents aux grands événements de sa vie. Certes.

Mais être parrain ou marraine demande surtout de vous impliquer totalement au service de la **croissance humaine et chrétienne de votre filleul**.

Nous n'allons pas seuls au Christ, nous ne sommes pas isolés dans la foi, nous avons besoin des autres. Et, d'une certaine manière, le parrain et la marraine sont ces médiateurs entre Jésus et leur filleul(e), ils font partie de ceux qui le conduisent à Lui.

Comme on ne grandit pas seul, pas plus dans la vie que dans la foi, tout baptisé aura, en plus de ses parents, un parrain et/ou une marraine sur qui compter pour être accompagné dans sa croissance d'enfant de Dieu.

Un rôle essentiel

Le mot «parrain» vient du latin pater («père»), et «marraine» de mater («mère») tout comme le mot «filleul(e)» vient de filius («fils») ou filia («fille»). Ces termes désignent donc bien la véritable parenté qu'implique cette fonction. **Une parenté spirituelle.**

Il consiste essentiellement à Soutenir et assister son filleul. Il est «d'assister le futur baptisé et de faire en sorte qu'il mène tard une vie chrétienne en accord avec son baptême et accomplisse fidèlement les obligations qui lui sont inhérentes» (Code de droit canonique §872)

Parrain et marraine sont **des témoins privilégiés** de leur foi en la Trinité. Ils doivent aider leur filleul à découvrir Dieu et à grandir dans sa relation avec lui. Pour cela, ils favoriseront avec ce filleul un lien personnel, affectif et éducatif, tout au long de sa vie, et plus particulièrement durant la tumultueuse période de l'adolescence.

Une place privilégiée dans la célébration

- Lors de l'accueil, vous vous tenez aux côtés de ses parents. Vous vous engagez avec eux à faire découvrir Dieu à l'enfant que vous présentez au baptême. Ensemble, vous le marquez du signe de la croix, signe du Christ.
- Ensuite, vous renoncez au mal et vous affirmez votre foi en Dieu Père, Fils et Saint-Esprit...
- En le revêtant du vêtement blanc et en transmettant la lumière - geste souvent confié à la **marraine**.
- En recevant le cierge de baptême allumé au cierge pascal - geste souvent confié au **parrain**.
- En signant, avec les parents, le registre des baptêmes de la paroisse.

Quelles sont les conditions pour être parrain ou marraine ?

Étant donné la nature de cette mission spirituelle, pour être parrain ou marraine, il faut :

- Être catholique, baptisé, confirmé et avoir reçu l'eucharistie. Le sacrement de confirmation qui nous donne une assurance et un désir de vivre en chrétien, grâce à l'Esprit Saint, est exigé par l'Église comme signe effectif du sérieux de l'engagement. Si le parrain ou la marraine n'est pas confirmé, mais qu'il vit en cohérence avec la foi catholique, le prêtre pourra décider de l'accepter.
- Avoir les aptitudes et l'intention d'assumer cette responsabilité de témoin privilégié du Christ. Avoir le désir de vivre en conformité avec les promesses de son baptême et de s'engager à la suite du Christ.
- Avoir 16 ans révolus. À moins que le prêtre n'estime devoir faire une exception pour une raison valable.
- Ne pas être le père, la mère ou le conjoint du baptisé.

Comment choisir les parrain et marraine ?

Dans le cas où ce sont les parents qui choisissent pour leur bébé, ils peuvent s'interroger : où en est, dans sa foi, la personne pressentie ? Quels éléments humains, relationnels, favoriseront une manière heureuse de vivre le parrainage ou pourraient, au contraire, le gêner ?

Comment se préparer à recevoir cette mission ?

Quant à vous, à qui l'on a demandé d'être parrain ou marraine, il vous faut toujours pouvoir répondre en toute liberté, et il doit être possible de refuser. Afin de discerner, vous pouvez réfléchir ainsi : comment vais-je être cohérent dans ma vie et ma foi pour assumer l'engagement que je vais prendre ?

Pour accepter cette responsabilité, il ne faut pas attendre de connaître parfaitement toute la théologie catholique mais, au moins, avoir le désir d'approfondir sa foi.

Cette mission que l'Église veut vous confier commence par la prière. Il s'agit d'abord: d'invoquer l'Esprit Saint; de confier à Dieu et à la Vierge Marie son filleul, sa vie, son avenir; de rendre grâce pour ce nouvel enfant de Dieu et pour sa naissance - qu'il soit nouveau-né ou non.

SIX AUTRES QUESTIONS

- **Le parrain et la marraine doivent-ils être présents au baptême ?** Non. S'ils en sont empêchés, ils peuvent se faire représenter, en restant parrain et marraine
- **Faut-il à la fois un parrain et une marraine ?** Non, l'un d'eux suffit.
- **Est-il possible de choisir des parrains d'autres confessions ?** Il suffit qu'il y ait au moins un parrain ou une marraine catholique. Si l'autre ne l'est pas, il peut, bien sûr, assister à la célébration. S'il est chrétien et croit au Christ, il pourra tenir un rôle durant la célébration, et parapher le registre au titre de «témoin».
- **Peut-on changer de parrain ?** Non. Les parents peuvent cependant demander à une personne en qui ils ont confiance de devenir parrain ou marraine «de cœur ». Et, au moment de la confirmation - qui a lieu souvent à l'adolescence -, le confirmand peut faire appel à un autre parrainage que celui de son baptême.
- **En cas de décès des parents, les parrain et marraine sont-ils les tuteurs légaux de leur filleul ?** Non, pas forcément.
- **Un baptisé peut-il avoir deux parrains ou deux marraines ?** Non. Il aura soit un parrain, soit une marraine, soit un parrain et une marraine.